

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 27 AVRIL 2010**

L'an deux mil dix, le VINGT SEPT AVRIL, à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune de Dolmayrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 21 Avril 2010.

**En exercice** : 15

**Présents** : 11

**POUVOIR** : 2

**Votants** : 13

**ETAIENT PRESENTS** : Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN Maire, Mr. Philippe BERTRAND 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Mr. Vincent LEGO 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Mme Martine ROBA 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, Mr. Bernard RABIN 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Mme Delphine OLLIVON, Mr. Thierry BUTIN, Mme Nathalie MORALES, Mr. Jean-Pierre MAYER, Mr. Serge DOMENGET, Mr. Gilles GROSJEAN,

**ABSENTS EXCUSES**: Mr. Thierry LAPICOREE, Mme Laure CANTIN, Mme Laure ZAMO, Mr. Alain AUDEVAL,

**ABSENTE**:

**POUVOIRS** : Mme Laure CANTIN donne pouvoir à Mr Serge DOMENGET.  
Mme Laure ZAMO donne pouvoir à Mr Gilles GROSJEAN.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Philippe BERTRAND.

**ORDRE DU JOUR** :

- 1 - Approbation du procès verbal du 13 avril 2010.
- 2 - Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA en 2010.
- 3 - Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS).
- 4 - Dénomination des rues et place du Bourg.
- 5 - Déplacement du bureau de vote.
- 6 - Demande d'adhésion de la commune de Saint Etienne de Fougères à la CCGV.
- 7 - FOYER-RURAL :
  - \* Changement des serrures.

- \* Vitres des portes d'entrée.
- \* Matériel de nettoyage.
- \* Montant de la location pour l'occupation du foyer rural par les Dolmayracais.
- \* Questions Diverses.

## **1 -Approbation du procès verbal du 13 Avril 2010.**

**Adopté à l'unanimité.**

**APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 44 DE LA LOI DE FINANCES POUR 2010, CODIFIEES A L'ARTICLE L. 1615-6 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, POUR LE VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2009.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A l'unanimité,**

**PREND ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, soit 59 844€ ;

**DECIDE** d'inscrire au budget de la commune 60 444€ de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 1% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

**AUTORISE** le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

## **ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) :**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

**LE CONSEL MUNICIPAL,**

**â l'unanimité,**

- **DECIDE** de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er Janvier 2010.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS), la convention devant intervenir à cet effet.

**DE VERSER au CNAS** une cotisation annuelle par agents actifs correspondant à 0.80% de la masse salariale constatée au compte administratif de l'exercice 2009, toutefois, la participation de la collectivité ne pourra être inférieure à 178.30€ par nombre d'agents, ni supérieure à 243.98€ par nombre d'agents, et, pour les agents retraités d'un montant forfaitaire de 122.12€.

- **DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2010, chapitre 64 – c/6474.

- **DESIGNE** Monsieur le Maire en qualité de délégué élu auprès du CNAS.

## DENOMINATION DES RUES ET PLACES DU BOURG DE DOLMAYRAC

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la commission « chemins » de la dénomination des rues et places du bourg, dans le cadre de la mise à jour du tableau de classement de la voirie demandé par les services technique de la CCGV.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité

\* **DECIDE** le classement des rues et des places du bourg (différenciées par un numéro) selon le plan joint :

N° 1 - Rue Saint Orens.	N° 11 - Rue du charron.
N° 2 - Place du calvaire.	N° 12 - Impasse du foirail.
N° 3 - Impasse du soleil couchant.	N° 13 - Passage du pont.
N° 4 - Place de l'ormeau.	N° 14 - Rue de la boulangerie.
N° 5 - Place du vieux puits.	N° 15 - Rue des Lilas.
N° 6 - Rue de la Bastide.	N° 16 - Impasse du four.
N° 7 - Chemin de ronde.	N° 17 - Place de la tour.
N° 8 - Rue de l'épicerie.	N° 18 - Place du souvenir.
N° 9 - Rue des remparts.	N° 19 - chemin des écoliers.
N° 10 - Place del Tuquet.	

## DEPLACEMENT DU BUREAU DE VOTE.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, Par 12 voix POUR, 1 voix CONTRE,

**DECIDE** de fixer le bureau de vote au Foyer Rural, Place de la Tour.  
**D'APPLIQUER** les dispositions pour toutes les consultations électorales au suffrage universel qui interviendront à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND VILLENEUVOIS :  
DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-  
ETIENNE DE FOUGERES.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
par 12 voix POUR, 1 ABSTENTION,**

**EMET UN AVIS** favorable à l'adhésion de la Commune de SAINT-ETIENNE-DE  
FOUGERES au sein CCGV.

**FOYER RURAL :  
Clefs sécurité**

Monsieur le Maire présente un devis des Ets. LEFON qui s'élève à  
.....€ TTC pour un lot de 3 barillets avec 9 clefs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la mise en place de nouvelles serrures au foyer rural.  
**APPROUVE** le devis des Ets LAFON pour un montant de .....€TTC.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce devant intervenir à cet effet,  
**DIT QUE** les crédits budgétaires nécessaires à cette dépense sont inscrits au  
budget primitif de l'exercice 2010, en investissement chapitre 21 - C/2181.

**FOYER RURAL :  
Vitres sécurité.**

Monsieur le Maire présente un devis des Ets. DALMAU à Tonneins qui s'élève à  
323.76€ TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** le remplacement des vitres des portes de l'entrée du foyer rural.  
**APPROUVE** le devis des Ets DALMAU à Tonneins pour un montant de 323.76€ TTC.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce devant intervenir à cet effet,  
**DIT QUE** les crédits budgétaires nécessaires à cette dépense sont inscrits au  
budget primitif de l'exercice 2010, en investissement, chapitre 21 - C/2181.

## MATERIEL DE NETTOYAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité,

DECIDE l'achat aux Ets HYGIENNE 47 de 2 balais et de 4 serpillières.  
CHARGE Mme MORALES de cet achat.

## LOCATION POUR OCCUPATION DE LA SALLE DU FOYER RURAL.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la proposition de la commission « foyer rural » en ce qui concerne l'occupation de la salle par les particuliers domiciliés sur la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

- \* 50€ par jour d'occupation : 4 voix POUR
- \* 100€ pour 48H d'occupation : 9 voix POUR

**DECIDE :**

D'APPROUVER la mise en place d'une location pour l'occupation de la salle du foyer rural.

FIXE la location pour un montant de 100€ pour 48 heures d'occupation, applicable uniquement aux particuliers.

DIT QUE cette location sera mise en place à partir de la prochaine réservation non inscrite sur le calendrier à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

D'AUTRE PART :

Il sera demandé aux particuliers et aux associations une caution pour la réservation de la salle : 150€, et pour le prêt des chaises et tables : 50€.

## AFFAIRES DIVERSES

VITESSE DANS LES HAMEAUX DE LA COMMUNE :

Il sera demandé à la CCGV de poser un appareil de comptage, pour relever le nombre de voitures et mesurer la vitesse des voitures dans les bourg de « Pech de Plat » et de « Lamaurelle »

**AVIS FAVORABLE DES MEMBRES DU CONSEIL.**

INFORMATION :

Arrête de maladie de Mme OFANOWSKI Marie, Monsieur le Maire propose pour la remplacer Monsieur Franck PETIT, domicilié sur la Commune, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

**AVIS FAVORABLE DES MEMBRES DU CONSEIL.**

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT POSEE  
LA SEANCE EST LEVEE à 23 heures 10.**